

## LE CAMP MICHELSBERG DE SPIENNES

Les recherches ont été poursuivies, durant deux mois, à l'intérieur du camp fortifié de Petit-Spiennes en ouvrant deux tranchées parallèles couvrant 470 m<sup>2</sup> sur les parcelles 375 et 377 de la section B du plan cadastral. Les tranchées recoupaient ainsi l'axe de l'entrée du camp à quelque cent mètres vers le nord-ouest ; et l'une d'elles atteignait les deux fossés en les dépassant de 20 m. Ces saignées de 3 m de large chacune prolongeaient une tranchée ouverte en 1971 qui partait à l'opposé des fossés et entrait de 130 m dans le camp. Ainsi on dispose d'un profil complet long de 280 m.

Déjà en 1971, le sondage n'avait apporté, si l'on en exclut le passage des fossés, que des informations géologiques en montrant un cailloutis affleurant mélangé au limon. En 1979, les résultats ne sont guère plus riches. Sur les 120 m de la première tranchée, on ne peut noter qu'une zone de déchets de taille à 0,10 m sous la couche arable, qui s'étend de 0 à 6 m, le point zéro étant la limite des parcelles 375 et 353 ; une fosse, de 24,30 m à 26,50 m ; plus loin, à 80 m, le bord intérieur du fossé intérieur large de 5,20 m et de 93 m à 98 m, le passage du fossé extérieur. Au-delà du camp, les pelages ont encore montré une fosse sans matériel.

La seconde tranchée, longue de 60 m, voisine et parallèle à la première, a donné le même lit de déchets de taille du silex, et à 58 m, la trace d'un puits au diamètre de 0,90 m.

Le lit de déchets de silex doit avoir plus de six mètres de largeur. Une plantation de maïs nous a empêché d'explorer la parcelle voisine qui contient l'autre bord. Ces cailloux, qui apparaissent à 0,30 m sous la surface, n'ont pas été touchés par la charrue, la couche arable mesurant 0,20 à 0,25 m. Leur fréquence est en moyenne de 15 pièces au mètre carré, réparties sur 0,10 à 0,15 m d'épaisseur. Les éclats et de rares outils se présentaient le plus souvent de chant. Cette disposition suggère un endroit de passage où le piétinement a redressé ces cailloux en les enfouissant sous la surface néolithique qui est elle-même en partie emportée et en partie mélangée au sol labouré moderne. A cet emplacement qui correspond à l'axe de l'entrée du camp, on se trouve peut-être sur la « rue » principale desservant le village.

A 18 m de là, une fosse a été découverte sous la couche arable. Longue de 2,10 m, large de 1,20 m et profonde de 0,57 m, elle épousait la forme d'un rognon orienté à 72° vers l'est. Lorsqu'elle fut décapée de 0,10 m, elle se partageait en deux secteurs plus ou moins circulaires. Parmi le remplissage, quelques rares tessons permettent de l'attribuer à la culture de Michelsberg.

Le premier secteur A, d'un diamètre de 1,20 m contenait des fragments de torchis cuits au rouge et de gros déchets de silex avec des outils cassés, des nucléus et des ébauches pour un poids de 11,3 kg. Ces objets étaient en majeure partie disposés à plat.

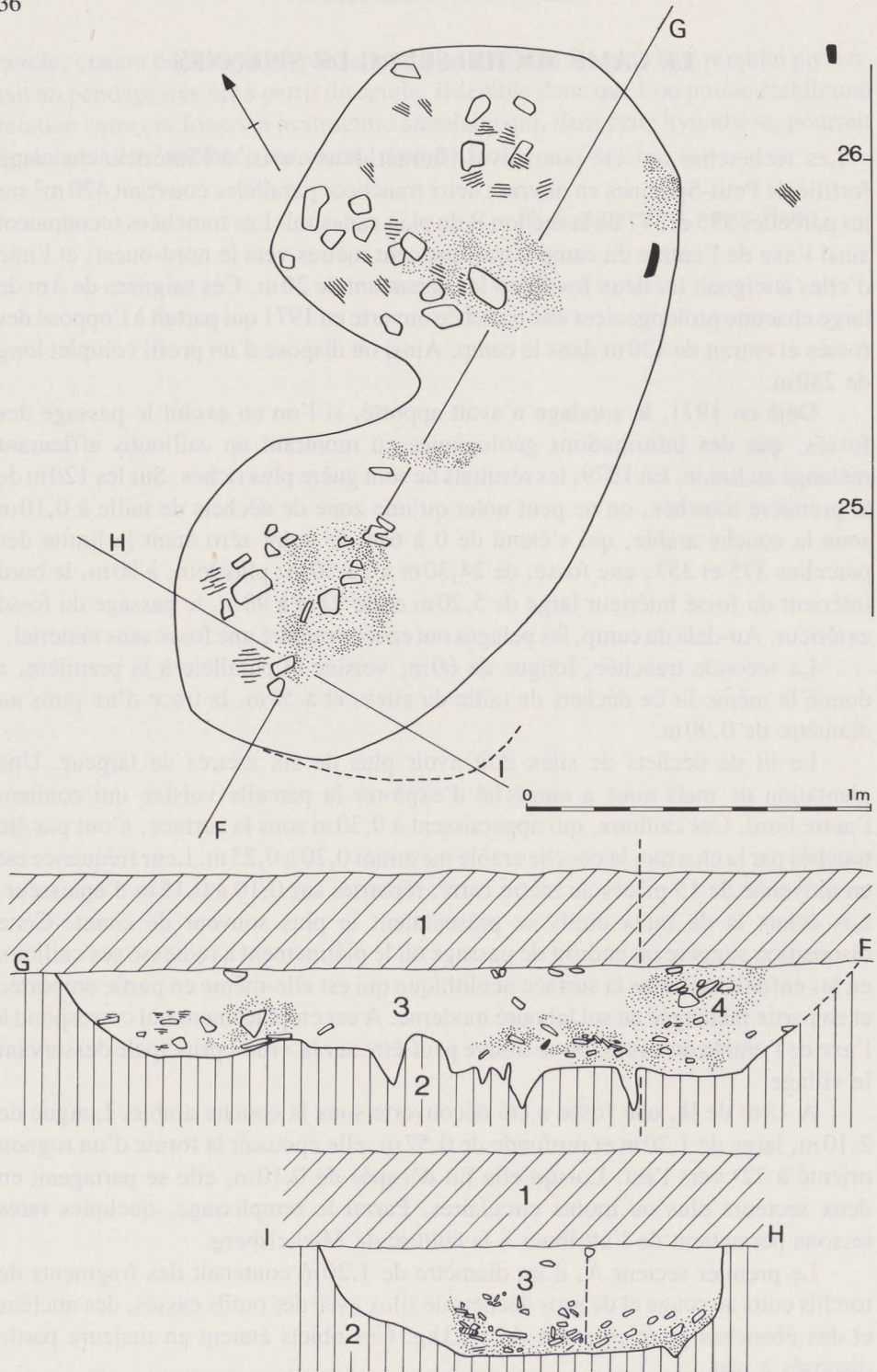


Fig. 16. Fosse michelsberg. 1: terre arable. 2: limon h esbayen. 3: limon brun-gris. 4: cendre de foyer.

Le secteur B, d'un diamètre de 0,90 m, a livré avec de petits morceaux de torchis, de la céramique à dégraissant de silex pilé, des déchets de débitage généralement plus petits qu'en A pour un poids de 10,4 kg et quelques rares outils, grattoirs, pointes, burins et perçoirs. Outre le silex qui domine, on dénombre un éclat de quartz, du grès et des os calcinés. Le tout était noyé dans un limon brun-gris mélangé de cendre avec, surtout dans la zone B, une concentration de terre noire de laquelle on a pu extraire du charbon de bois.

## TRIAGE DE LA FOSSE

	secteur A	secteur B
Outils + nucléus	2.905	130
Grands éclats + blocs	5.215	4.600
Eclats moyens	1.200	2.690
Petits éclats	810	1.930
Silex brûlés	—	147
Lames	130	280
Grès	270	255
Quartz	—	15
Os brûlés	1	15
Céramique	7	300
Torchis	835	365
TOTAL	11.373 g	10.727 g

Cette fosse à débris a été creusée pour fournir de la terre à brique ou limon hesbayan devant servir à la réparation d'un four domestique dont les débris, la chape en torchis rouge, sont venus combler la fosse. Il est remarquable que dans le secteur A, tous les déchets ont la grosseur suffisante pour être recueillis à la main et jetés par petites quantités d'où leur position horizontale. Tandis que ceux de la zone B, plus petits et plus fins, reliquats du premier tri, ont été balayés en même temps que les cendres du four, rassemblés en paniers puis jetés, comme l'indiquait leur pendage dans la masse du remplissage. On peut voir là les restes d'un grand nettoyage d'une cabane au moment où ses habitants ont eu à remplacer la chape du four. La cabane quant à elle, devait être à proximité de la fosse mais aucune trace n'en a été observée. Cela tient peut-être au fait qu'elle ait été construite sur radier sans poteaux pénétrant le sol comme certaines maisons de Tayngen-Weir en Suisse<sup>(10)</sup>.

<sup>10</sup> W.U. GUYAN, *Erforschte Vergangenheit, Bad I Schaffhauser Urgeschichte*. Schaffhausen, 1971.

Dans la seconde tranchée, une seule tache circulaire est apparue, composée d'un mélange de limons, de craie et de sable vert. Une coupe en a été faite jusqu'à 2,30m de profondeur et arrêtée pour raison de sécurité et par manque d'intérêt. Il s'agit d'un puits qui a dû atteindre le sommet de la craie, dont les bords verticaux ne sont étayés par aucune construction. Dans le remplissage, ont été trouvés des silex marqués de rouille, des fragments de brique et des tessons d'époque moderne. Ce puits est une recherche d'eau qui n'a pas abouti; il peut être attribué aux troupes de Louis XIV, qui creusèrent des tranchées sur le plateau, lors du siège de Mons et 1691<sup>(11)</sup>.

F. HUBERT

Cette fosse a été creusée pour fournir de la terre à l'usage du blanchissage de la laine. La fosse a été creusée à un mètre de profondeur et remplie de terre. Elle est située dans le camp de Spiennes, à l'ouest de la tranchée principale. Elle est remplie de terre et de silex. Elle est située dans le camp de Spiennes, à l'ouest de la tranchée principale. Elle est remplie de terre et de silex.

<sup>11</sup> Nous remercions le Comte d'Oultremont et M. Vanhoverschelde qui nous ont autorisé à travailler sur leurs terres.